



APPEL A PARTICIPATION

Projet d'expérimentation : Certification spécifique relative aux compétences de conception et de conduite d'animation en lien avec les activités et arts du cirque

Certificateur : Organisme certificateur de la branche ÉCLAT

Partenaire : Fédération française des Écoles du Cirque - FFEC

Date limite de réponse : 30 octobre 2025

1. Contexte et enjeux

Avec la disparition de la mention « activités du cirque » du BPJEPS spécialité animateur, le secteur perd une certification particulièrement structurante pour les structures employeurs et pour les salariés. En effet, celle-ci est très largement en tête des certifications détenues par les animateurs qui œuvrent dans le domaine des arts du cirque.

Dans ce contexte, une étude a été conduite au premier semestre 2025, à la demande des partenaires sociaux de la branche professionnelle ÉCLAT, afin d'analyser l'opportunité de créer une certification portant sur des compétences complémentaires au métier d'animateur dans le champ des activités et des arts du cirque.

Les investigations conduites par le cabinet CG Conseil – groupe Amnyos, en partenariat avec la Fédération française des écoles du cirque, ont permis de démontrer qu'il existait des compétences spécifiques aux activités du cirque dont la mobilisation est essentielle pour mettre en œuvre en sécurité et dans des conditions de qualité optimales des animations artistiques. Des compétences spécifiques jugées indispensables et utiles par les structures intervenant dans le domaine des arts du cirque et qui plus est, ne figurent pas dans le référentiel du BPJEPS ASEC actuel.

Ces travaux ont permis aux partenaires sociaux de la branche ÉCLAT de conclure que la création d'une certification spécifique aux arts du cirque pourrait alors s'avérer pertinent dans le cadre d'une inscription au répertoire spécifique (RS) à condition de répondre aux critères attendus par France Compétences et notamment de démontrer la valeur d'usage de la certification par la mise en place de parcours de formations expérimentaux.

2. Objectifs de l'expérimentation

Les partenaires sociaux de la branche ECLAT ont confié à CG Conseil – groupe Amnyos une mission d'ingénierie de certification pour mettre en œuvre une démarche d'expérimentation de ces formations tests. L'objectif de cette démarche est de pouvoir disposer d'un référentiel de certification d'ici à la fin de l'année 2025 pour engager, dès le début de l'année 2026, de premiers parcours de formation expérimentaux.

Les organismes de formation retenus bénéficieront d'un accompagnement technique et pédagogique tout au long des formations expérimentales. Cet accompagnement sera assuré



dans le cadre de groupes de travail ad hoc, et supervisés par le cabinet CG Conseil. Parallèlement, un suivi des formations sera réalisé par l'équipe de l'OC ÉCLAT et via la plateforme de gestion des certifications.

3. Périmètre d'expérimentation

L'OC ECLAT retiendra deux organismes de formation qui assureront chacun la mise en œuvre d'une session de formation "test", auprès d'un groupe d'une dizaine de stagiaires.

- **Durée :** sous réserve du travail en cours sur les référentiels, cette expérimentation se déroulera sur l'année 2026.
- **Publics concernés des formations :** Professionnels de l'animation :
 - maîtrisant les techniques de conception d'un projet
 - souhaitant exercer des missions d'animation dans le domaine du cirque auprès de différents publics et au service de différentes finalités (finalité éducative, culturelle, sociale, ...).
 - bénéficiant de prérequis minimum dans la pratique des arts du cirque, du type « Prérequis du TIAC »
- **Ressources mises à disposition :** accompagnement technique et pédagogique par l'OC ECLAT et CG Conseil et co-financement conventionnel par la branche ÉCLAT sous réserve de la validation de la CPNEF ÉCLAT (modalités et critères de prise en charge pour chaque OF en cours de définition dans le cadre d'un co financement par la branche ECLAT)
- **Participation au GT de suivi et notamment à la création des outils d'ingénierie de certification de novembre à décembre 2025 – PJ la démarche proposée par CG Conseil et le calendrier**

4. Modalités de réponse

Les candidats doivent fournir une candidature comportant :

- Une note de présentation et de motivation de la structure dans le cadre de l'expérimentation (1 à 2 pages maximum)
- Entretien complémentaire avec la FFEC

5. Critères de sélection

Les propositions seront évaluées selon les critères suivants :

Les organismes de formation qui seront impliqués dans l'expérimentation devront :

- Être certifiés QUALIOPI ;
- Disposer du label qualité « Centre de formation FFEC »
- Avoir une connaissance de l'environnement de la branche ÉCLAT
- Être habilité BPJEPS ASEC ou avoir une expérience avérée d'un BPJEPS antérieur notamment sur la spécialité du cirque, pour au moins un des 2 organismes sélectionnés ;



- Le pilote et le responsable de la formation ont une expérience des certifications professionnelles de niveau 4. Ils maîtrisent l'actuelle certification du BPJEPS ASEC (au sein de l'OF ou dans le cadre d'un partenariat) ;
- Être en lien avec des réseaux et des employeurs du secteur, et dans la spécialité ;
- Avoir les ressources pédagogiques en matière de techniques de cirque, de créativité et de sécurisation des activités ;
- Bénéficier d'une stabilité économique. Etre en capacité d'assumer financièrement le projet d'expérimentation dans le cadre d'un co financement (ex bilan financier, co financement existant, piste de partenariats financiers ...) ;
- Soutenir cette mise en œuvre, notamment en inscrivant les salariés dans les GT préparatoires organisés par l'Organisme certificateur de la branche, et en amont et en aval de l'expérimentation avec l'accompagnement de CG Conseil.
- Avoir une appétence pour l'expérimentation ;

6- Calendrier prévisionnel

Date limite de dépôt : 30 octobre 2025

Sélection des organismes de formation : Novembre 2025.

Lancement du 1^{er} groupe de travail : Novembre 2025

7- Modalités de contact

La candidature doit être adressée à : Horya FADELANE, hfadelane@branche-eclat.org

Et Tiphaine MARCAULT, developpement@ffec.asso.fr

En Format PDF : intitulée Expérimentation de la certification spécifique aux arts du cirque.

Pour toute question : par mail

Contact de l'Organisme certificateur ÉCLAT : contactoc@branche-eclat.fr

Ref. Expérimentation certification professionnelle « Cirque »